

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
------------------------	------------------------------	----------------------------

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE et de la SOCIETE

### 1.1 Identificateurs de produit

ADIAVET™ IPNV REAL TIME 100 R - A5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour usage diagnostique in vitro uniquement.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** ADIAGENE SAS  
9 rue Gabriel Calloët-Kerbrat  
22440 Ploufragan

**Téléphone** +33 (0) 2 96 68 40 20

**Adresse e-mail** biox@biox.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'Appel d'Urgence** France : (I.N.R.S) +33 (0)1 45 42 59 59  
(Ou contacter le centre antipoison local)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange non dangereux selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

Selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.

**Symbole(s) de danger** : N/A

**Phrase(s) H** : N/A

**Phrase(s) P** : N/A

### 2.3 Autres dangers

Aucun

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
-------------------------------	------------------------------	----------------------------

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients	CAS #	EINECS #	Classification	Poids %
Glycérol	56-81-5	200-289-5	N/A	1 – 10%
Tris (tris hydroxy amino methane)	77-86-1	201-064-4	Irr. Peau 2 – H315 ; Irr. Yeux 2 – H319	< 1 %
Triton <sup>R</sup> X100 (Polyethylene glycol tert-octylphenyl ether)	9002-93-1	/	Tox. aigüe Orale 4 – H302 Irrit. Yeux 2 – H319 Tox. Aqua. Chron. 2 – H411	< 0.5 %

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et aussi longtemps que possible avec beaucoup d'eau (pendant au moins 10 minutes). Les paupières doivent être maintenues écartées des yeux afin d'assurer un rinçage complet. Consulter immédiatement un médecin spécialiste des yeux.

**Contact avec la peau** Rincer avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.

**Inhalation** En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin

**Ingestion** Seulement quand la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin

**Conseil général** En cas de doute, ou quand les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes ; effets aigus et différés

Les symptômes d'exposition peuvent inclure nausée, vomissement, irritation des yeux, irritation de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agents d'extinction** Eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse

**Agents d'extinction non appropriés** Aucun

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie risque de formation de gaz ou vapeurs dangereux ; COx; NOx; HCl

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
------------------------	------------------------------	----------------------------

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Equipement de protection :** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire

**Autres informations** Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

## 6. MESURES à PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone de danger ; Suivre la procédure d'urgence.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Isoler la zone de déversement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Confiner le déversement. Absorber le produit avec par exemple du tissu ou tout autre produit absorbant de liquide (eg Chemizorb®) et mettre dans un récipient pour élimination en accord avec la réglementation locale. Ensuite, éliminer de façon adéquate et nettoyer la zone de déversement.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination voir section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et/ou le visage avant de prendre une pause ou avant de quitter le lieu de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions pour un stockage sûr** Respecter les informations mentionnées sur les étiquettes et/ou la notice d'utilisation.

**Conditions de stockage** Fermer hermétiquement. Mettre à l'abri de la lumière. Stocker à une température inférieure à -15°C.

### 7.3 Autres informations

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'utilisation. Tenir les vêtements de travail séparés des autres et ne pas les amener à domicile.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
------------------------	------------------------------	----------------------------

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

#### Azoture de sodium

Base	Valeur	Valeur limite seuil	Remarques
FVL	VLE	0.3 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle en France
	VME	0.1 mg/m <sup>3</sup>	

#### Glycérol

Base	Valeur	Valeur limite seuil	Remarques
FVL	Valeur Limite Moyenne d'Exposition (VME)- TWA	10.0 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

## 8.2 Contrôles d'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle

**Mesures techniques :** Pas de recommandation spécifique

#### Protection personnelle :

**Respiratoire** Pas de recommandation spécifique

**Yeux** Porter une protection des yeux/visage adaptée.

**Mains** Porter des gants adaptés (caoutchouc nitrile)

**Peau/corps** Porter un vêtement de protection adapté

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée non disponible

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solution
Couleur	Incolore ou rosâtre
Odeur	Inodore
Point d'ébullition/Plage d'ébullition	Non déterminé
Point Eclair	N/A

ADIAGENE SAS  
9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat  
22440 Ploufragan  
France

tel. (33) 2 96 68 40 20

E-mail: [biox@biox.com](mailto:biox@biox.com)  
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
------------------------	------------------------------	----------------------------

Inflammabilité	N/A
Propriétés explosives	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité	Non déterminé
Densité relative air=1	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Soluble
pH	8
Viscosité	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé
Conductivité	Non déterminé

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées pour le stockage et la manipulation

### 10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Donnée non disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Chauffage.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, bases fortes, acides forts ; chlorure d'acide

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie (cf. chapitre 5)

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations pour Azoture de sodium

##### - Toxicité aiguë voie orale

DL50 rat

Dose : 27 mg/kg

##### - Toxicité aiguë inhalation

CL50 rat

Dose : 37 mg/m<sup>3</sup>

Symptômes : irritation des muqueuses ; toux ; Insuffisance respiratoire

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
-------------------------------	------------------------------	----------------------------

- **Toxicité aiguë peau**

DL50 lapin

Dose : 20 mg/kg

- **Irritation peau**

Donnée non disponible

- **Irritation yeux**

Donnée non disponible

- **Sensibilisation**

Donnée non disponible

- **Génotoxicité in vitro**

Donnée non disponible

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Donnée non disponible

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Donnée non disponible

- **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

## Information pour TRIS

- **Toxicité aiguë voie orale**

DL50 rat

Dose : 5 900 mg/kg

(RTECS)

Symptômes : nausée, vomissements, convulsions

## Information pour Triton<sup>R</sup> X100

- **Toxicité aiguë voie orale**

DL50 rat

Dose : 1 800 mg/kg

- **Toxicité aiguë - peau**

DL50 lapin

Dose : 8 000 mg/kg

- **Irritation des yeux**

Lapin

Résultat : Irritation modérée

(SDS externe)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
-------------------------------	------------------------------	----------------------------

## - Carcinogénicité /Mutagénicité / Reprotoxicité

Substance hautement préoccupante (SVHC) selon la réglementation REACH (regulation (N° 1907/2006) ; art. 57c). Ajoutée à la liste des « Substances Candidates ».

## Informations pour le glycérol

### - Toxicité aiguë voie orale

DL50 rat

Dose : 12 600 mg/kg

(IUCLID)

Symptômes : Vomissements, diarrhée

### - Toxicité aiguë - peau

DL50 lapin

Dose : > 18 700 mg/kg

(IUCLID)

### - Irritation peau

Lapin

Résultat : pas d'irritation

(IUCLID)

### - Irritation des yeux

Lapin

Résultat : pas d'irritation

(SDS externe)

### - Sensibilisation

Test de patches : homme

Résultat : négatif

(IUCLID)

### - Génotoxicité in vitro

Ames test

Résultat : négatif

(IUCLID)

### - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

*Pas classé comme agent toxique spécifique pour certains organes cibles – exposition unique*

### - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

*Pas classé comme agent toxique spécifique pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée*

### - Danger par aspiration

Donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
------------------------	------------------------------	----------------------------

## 11.2 Autres informations

### Danger pour la santé :

**ATTENTION** : Ce produit contient des composants d'origine animale. Il est recommandé de le manipuler avec les précautions d'usage relatives aux produits potentiellement infectieux.

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Informations pour Azoture de sodium

- *Toxicité pour poissons*

CL50

Espèce(s) : *Lepomis macrochirus*

Dose : 0.68 mg/L

Temps exposition : 96 h

- *Toxicité pour daphnies et autres invertébrés aquatiques*

CE50

Espèce(s) : *Daphnia pulex*

Dose : 4.2 mg/L

Temps exposition : 48 h

#### Information pour le Triton<sup>R</sup> X100

- *Toxicité pour poissons*

CL50

Espèce(s) : *Pimephales promelas*

Dose : 8,9 mg/L

Temps exposition : 96 h

- *Toxicité pour daphnies et autres invertébrés aquatiques*

CE50

Espèce(s) : *Daphnia magna*

Dose : 26 mg/L

Temps exposition : 48 h

(SDS externe)

#### Informations pour le glycérol

- *Toxicité pour les poissons*

CL50

Espèce(s) : *Carassius auratus*

Dose : > 5 000 mg/L

Temps exposition : 24 h

(SDS externe)

- *Toxicité pour daphnies et autres invertébrés aquatiques*

CE50

Espèce(s) : *Daphnia magna*

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 24 h

ADIAGENE SAS  
9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat  
22440 Ploufragan  
France

tel. (33) 2 96 68 40 20

E-mail: [biox@biox.com](mailto:biox@biox.com)  
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
-------------------------------	------------------------------	----------------------------

(SDS externe)

- *Toxicité pour les algues*

CI5

Espèce(s) : Scenedesmus quadricauda

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 7 jours

(SDS externe)

- *Toxicité pour les bactéries*

CE5

Espèces : Pseudomonas putida

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 16 h

(SDS externe)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Informations pour le glycérol

Résultat : facilement biodégradable

63%

Temps exposition : 14 jours

(OCDE ligne directrice 301c)

### Information pour le Triton<sup>R</sup> X100

Résultat : lentement biodégradable

36%

Temps exposition : 28 jours

(SDS externe)

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Informations pour le glycérol

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Log POW : - 1.76

Bioaccumulation peu probable (log POW 1-3)

(SDS externe)

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

## 12.6 Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les égouts ou dans le sol

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### Produit

Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Contacter les autorités ou une société agréée en charge de l'élimination des déchets, qui vous conseilleront sur la manière d'éliminer ce type de déchets.

ADIAGENE SAS  
9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat  
22440 Ploufragan  
France

tel. (33) 2 96 68 40 20

E-mail: [biox@biox.com](mailto:biox@biox.com)  
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI641-100	MSDS-ADI641-A Version : A	Date Création : 22/01/2021
-------------------------------	------------------------------	----------------------------

**Emballages souillés** Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Manipuler les emballages souillés de la même manière que le produit lui-même.

**Autres informations** Si non spécifié par ailleurs les emballages non contaminés peuvent être considérés comme des déchets ménagers

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux selon les réglementations Transport

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 – Annexe II.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et n'ont pas besoin d'être valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bonne foi mais sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.

Pour usage diagnostique in vitro uniquement.